



NATIONS UNIES  
DEPARTMENT DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES  
DIVISION DE STATISTIQUE

**Atelier Régional pour les pays Africains francophones sur la Mise en œuvre des  
Recommandations Internationales sur les Statistiques du Commerce de  
Distribution**

**Organisé conjointement par la Division de Statistique des Nations Unies et  
l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT)  
17-20 juin 2008, Bamako, Mali**

**Rapport du Secrétaire Général sur les activités de la Division de  
Statistique de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des  
statistiques du Commerce de distribution**



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

### Commission de statistique

Trente-neuvième session

26-29 février 2008

Point 3 g) de l'ordre du jour provisoire\*

**Points sur lesquels la Commission devra se prononcer  
après examen : statistiques de la distribution**

### Statistiques de la distribution

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Comme la Commission de statistique l'a demandé à sa trente-septième session<sup>a</sup>, le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre un rapport sur les activités menées par la Division de statistique pour donner suite aux décisions prises par la Commission au sujet des statistiques de la distribution. La Commission est saisie d'un document d'information portant sur les recommandations internationales révisées concernant les statistiques de la distribution qui lui a été soumis pour examen et adoption.

La Commission est invitée à se prononcer sur les points exposés au paragraphe 22 du présent document.

\* E/CN.3/2008/1.

<sup>a</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 2006, Supplément n° 4 (E/2006/24), chap. I.C, décision 37/102.*

# Rapport du Secrétaire général sur les activités de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des statistiques de la distribution

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–3	3
II. Progrès accomplis dans la révision des <i>Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services</i> .....	4–17	4
A. Évaluation initiale des pratiques nationales de compilation des statistiques de la distribution .....	6	4
B. Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution .....	7–11	4
C. Forum électronique .....	12	6
D. Organisation de consultations à l'échelle mondiale sur les recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution .....	13–17	6
III. Vue d'ensemble des révisions .....	18–19	7
IV. Aperçu du programme d'application de la version 2008 des recommandations internationales .....	20–21	10
V. Mesures que la Commission est invitée à prendre .....	22	10

## I. Introduction

1. Le présent rapport est consacré aux activités menées par la Division de statistique pour donner suite aux décisions prises par la Commission de statistique à sa trente-septième session au sujet des statistiques de la distribution. À sa trente-septième session, la Commission a approuvé dans leurs grandes lignes l'initiative et la stratégie de la Division tendant à réviser les *Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services*<sup>1</sup>. Elle a prié la Division de lui présenter pour information à sa trente-huitième session un rapport sur l'état d'avancement des travaux et pour adoption à sa trente-neuvième session un projet de recommandations révisées. Elle a en outre fait les recommandations suivantes :

a) La révision devait être menée en étroite concertation avec les instituts nationaux de statistique afin de tenir compte pleinement de la situation et des besoins des divers groupes de pays en général, ainsi que des besoins des pays ayant un important secteur informel en particulier;

b) Le niveau de détail des données communiquées au plan international devait correspondre aux besoins et à la capacité de compilation des pays;

c) La Division devait passer en revue les bases de données internationales déjà disponibles dans le domaine considéré, afin de ne pas imposer aux pays une charge de travail supplémentaire et d'éviter les chevauchements d'activités entre organisations internationales;

d) Elle devait établir un guide pratique pour la compilation des statistiques, comportant notamment une description des pratiques de référence;

e) Elle devait mener prioritairement des activités d'assistance technique dans le domaine considéré.

2. À sa trente-huitième session, la Commission a pris note des progrès accomplis dans l'avancement des travaux et des grandes lignes proposées pour la révision des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution.

3. Les progrès accomplis dans la révision des recommandations existantes sont présentés à la section II du présent rapport. La section III donne une vue d'ensemble des changements apportés dans le cadre de la révision. Le document de travail intitulé « Draft International Recommendations for Distributive Trade Statistics 2008 » (IRDTS 2008) comprend le texte intégral des recommandations telles qu'elles ont été révisées et approuvées par le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution à sa deuxième réunion. La section IV donne un aperçu du programme d'application de la version 2008 des recommandations révisées. La section V, enfin, est consacrée aux mesures que la Commission est invitée à prendre (par. 22).

---

<sup>1</sup> Études statistiques, série M, n° 7 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XVII.9).

## **II. Progrès accomplis dans la révision des *Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services***

4. La stratégie pluriannuelle d'actualisation des *Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services*<sup>1</sup>, approuvée par la Commission de statistique à sa trente-septième session, est la suivante : a) procéder à une évaluation initiale de la situation générale en ce qui concerne la compilation des statistiques, en se fondant sur les pratiques nationales actuelles; b) créer un Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution chargé d'aider la Division à mener à bien les activités d'actualisation; c) établir le texte préliminaire des recommandations révisées en vue de le soumettre à la Commission à sa trente-neuvième session; d) élaborer un manuel de compilation des statistiques de la distribution; e) concevoir une base de données afin de centraliser, de traiter et de diffuser les statistiques; f) engager des activités d'assistance technique à l'intention des pays en développement, notamment des ateliers de formation consacrés au renforcement des capacités de compilation et de diffusion des statistiques; g) en 2010, examiner les changements apportés par les pays à leurs pratiques, et rendre compte de ces changements à la Commission à sa quarante et unième session, en mars 2011.

5. On trouvera ci-après une description succincte des étapes de révision qui ont conduit à l'élaboration du projet de recommandations internationales de 2008 sur les statistiques de la distribution (*Draft International Recommendations for Distributive Trade Statistics 2008*).

### **A. Évaluation initiale des pratiques nationales de compilation des statistiques de la distribution**

6. Dans le cadre de la première phase de sa stratégie, la Division de statistique a mené en 2004 une enquête mondiale sur les pratiques nationales. Celle-ci a révélé plusieurs choses : a) dans bien des cas, les pays ne définissent pas de la même façon le commerce de distribution et les variables compilées, ce qui complique la comparaison des données au plan international; b) environ 40 % de ceux qui ont répondu ne peuvent ni mener des enquêtes mensuelles ou trimestrielles ni produire des indicateurs sur le commerce de distribution et les résultats. De façon générale, l'enquête a confirmé qu'il était impératif de réexaminer avec soin les statistiques de la distribution.

### **B. Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution**

7. En 2005, la Division de statistique a créé le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution et l'a chargé de l'aider et de la conseiller lors de la révision des recommandations existantes. Les principales tâches confiées à ce Groupe étaient les suivantes : a) évaluer les recommandations en tenant compte des nouvelles réalités du commerce de distribution et des pratiques nationales en matière de compilation des statistiques spécialisées; b) contribuer à la rédaction des

révisions et proposer de nouvelles méthodes de compilation des données, notamment l'organisation et la conduite d'enquêtes sur la distribution; c) examiner la version préliminaire des révisions; d) formuler des observations sur l'organisation du futur manuel de compilation.

8. Le Groupe d'experts a tenu sa première réunion du 22 au 25 août 2005 et a : a) évalué les recommandations existantes; b) formulé des conseils sur les points pour lesquels il convenait de mettre à jour ces recommandations ou d'élaborer de nouvelles recommandations; c) contribué aux activités de mise à jour et d'élaboration. Les principales conclusions tirées de cette réunion ont été les suivantes : a) il fallait réviser les *Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services* afin de prendre en compte l'évolution du secteur de la distribution, les nouveaux besoins en matière de données, la disponibilité de nouvelles sources de données, l'évolution des méthodes de collecte et les récentes révisions apportées aux recommandations internationales dans d'autres domaines des statistiques économiques; b) les statistiques de la distribution devaient rendre compte du commerce de gros et de détail et des activités de réparation de véhicules automobiles et de motocycles; c) il convenait de recommander l'utilisation de catégories normalisées de données sur la distribution et de définitions qui correspondent aux définitions déjà approuvées par la Commission de statistique dans des domaines connexes (système de comptabilité nationale et statistiques du travail, par exemple); d) il convenait également de promouvoir des méthodes de collecte plus évoluées, notamment l'utilisation généralisée des registres du commerce et des sources administratives existantes, afin de réduire les coûts et d'alléger la charge de travail des organismes chargés de répondre aux questionnaires; e) il fallait compléter les directives sur la prise en compte et l'évaluation des activités des petites structures et des entreprises non constituées en société; f) il était nécessaire de formuler des recommandations sur la compilation des indicateurs du commerce de distribution tels que l'indicateur du commerce de détail et l'indicateur du commerce de gros. On trouvera le texte complet des conclusions dans le rapport issu de la réunion (disponible à l'adresse suivante : [http://unstats.un.org/unsd/Distributive\\_trade/distributive\\_trade.htm](http://unstats.un.org/unsd/Distributive_trade/distributive_trade.htm)).

9. Le Groupe d'experts a tenu sa deuxième réunion du 16 au 19 juillet 2007 afin d'examiner, de modifier et d'approuver la révision préliminaire des recommandations internationales sur les statistiques de la distribution de 2008 en vue de la soumettre pour adoption à la Commission de statistique à sa trente-neuvième session. Les participants à la réunion ont également donné des conseils à la Division de statistique sur l'élaboration de deux manuels complémentaires dans lesquels les statisticiens trouveront des instructions pratiques. Le premier sera consacré à l'application des recommandations internationales révisées, tandis que le second portera sur la compilation des indicateurs du commerce de distribution et décrira les pratiques de référence dans ce domaine.

10. Lors de la deuxième réunion, le Groupe d'experts a constaté que le projet préliminaire de révision était pertinent et en a approuvé la teneur. Il a de nouveau insisté sur la nécessité d'appliquer les recommandations avec discernement et a ajouté que celles-ci n'avaient pas été conçues comme des

prescriptions et devaient être mises en œuvre par les instituts nationaux de statistique en fonction de leurs besoins, de leurs ressources, de leurs priorités et de leur charge de travail. Le Groupe a également fait observer qu'un chapitre consacré à la compilation des statistiques conjoncturelles de la distribution permettrait de remédier au décalage entre les statistiques annuelles et infra-annuelles, de mieux comparer les données au plan international et de renforcer les capacités des pays en développement.

11. Afin de veiller à la cohérence entre les normes sur les statistiques économiques de base et entre celles-ci et d'autres cadres tels que le système de comptabilité nationale et les classifications par activités et par produits, le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution a tenu au cours de sa deuxième réunion plusieurs séances conjointes avec le Groupe d'experts sur les statistiques industrielles. Les recommandations et conclusions qui ont été formulées à l'issue de ces séances garantissent la cohérence dans la façon d'aborder les questions communes et l'harmonisation des notions, définitions et termes employés dans les projets de recommandations internationales sur les statistiques industrielles et de la distribution. On trouvera le texte complet des conclusions dans le rapport établi à la fin de la réunion (disponible à l'adresse suivante : [http://unstats.un.org/unsd/Distributive\\_trade/distributive\\_trade\\_2ndmeet.htm](http://unstats.un.org/unsd/Distributive_trade/distributive_trade_2ndmeet.htm)).

### **C. Forum électronique**

12. Un forum électronique protégé par un mot de passe a été créé pour faciliter la communication entre les membres du Groupe d'experts et la mise en commun des documents et des versions préliminaires des chapitres consacrés aux recommandations révisées. Les membres du Groupe d'experts l'ont utilisé pour examiner le projet de plan annoté et la version préliminaire des chapitres. Ils s'en sont également servis pour formuler des avis sur un certain nombre de questions techniques, telles que l'application de la méthode de classification des unités commerciales par type d'activités (en partant des plus générales pour aller jusqu'aux plus particulières) et la prise en compte et la comptabilisation de la soustraction. Lors de sa deuxième réunion, le Groupe a recommandé le maintien de ce forum. Ses membres se sont félicités de son existence et ont estimé qu'il était indispensable pour les futures activités de la Division de statistique dans le domaine des statistiques de la distribution, en particulier pour l'élaboration des manuels complémentaires destinés à faciliter le travail des statisticiens. À l'avenir, le forum devrait être enrichi pour devenir progressivement un espace virtuel de connaissances consacré à la compilation et à la diffusion de statistiques sur la distribution.

### **D. Organisation de consultations à l'échelle mondiale sur les recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution**

13. Conformément à la recommandation de la Commission selon laquelle le travail de révision devait être accompli en étroite concertation avec les instituts

nationaux de statistique afin de tenir compte pleinement des besoins et de la situation des divers groupes de pays, la Division de statistique a organisé à l'échelle mondiale les consultations ci-après sur les modalités et la teneur de la révision des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution.

14. En premier lieu, la Division de statistique a élaboré, avec le concours du Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution, un projet de plan annoté, qui a été mis à la disposition de tous les pays le 11 octobre 2006. Les répondants ont très largement appuyé l'initiative de la Division et ont apprécié la façon coordonnée et transparente dont toutes les parties intéressées avaient été conviées à prendre part à la révision. Ils ont estimé que le projet de plan était bien organisé et complet du point de vue de la structure et de la teneur, et qu'il couvrait de manière appropriée tous les aspects des statistiques de la distribution. Enfin, ils ont fait un certain nombre de suggestions visant à améliorer la formulation des futures recommandations.

15. La Division de statistique a établi une révision préliminaire des recommandations et l'a communiquée pour examen aux membres du Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution. Ceux-ci ont fait part de leurs observations, lesquelles ont été incorporées dans le projet. La Division a ensuite placé la nouvelle version sur son site Web et a procédé à une consultation à l'échelle mondiale en juin et en juillet 2007. Elle a reçu des réponses de 40 pays et de trois organisations internationales.

16. Toutes les observations faites par les pays ont été réunies dans un document que le Groupe d'experts a examiné, avec la version modifiée du projet préliminaire, lors de sa deuxième réunion tenue à New York du 16 au 19 juillet 2007. Les répondants ont beaucoup apprécié le travail de révision accompli par la Division de statistique. Le projet dans son ensemble et certaines recommandations sur la collecte, la compilation et la diffusion des statistiques de la distribution ont reçu un appui énergique. Les pays ont estimé que la révision était utile aux organismes produisant les statistiques et aux utilisateurs. Sachant que l'un des principaux objectifs de la révision est d'harmoniser les données et de permettre leur comparaison au plan international, ainsi que d'appliquer une méthode intégrée de collecte des données, le projet présente l'avantage particulier d'aligner intégralement les notions, les définitions et les méthodes sur les autres normes statistiques existantes. Les pays comptent désormais recevoir des orientations pratiques sur l'application de la version 2008 des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution.

17. Lors de sa deuxième réunion, le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution a suggéré que l'on permette une nouvelle fois aux pays de faire des observations sur le projet de révision avant que le texte des recommandations ne soit soumis aux services d'édition et à la Commission de statistique pour adoption à sa trente-neuvième session, en février 2008. Une consultation à l'échelle mondiale a eu lieu en novembre et en décembre 2007 et a porté à la fois sur la révision des recommandations concernant les statistiques industrielles et sur celle des recommandations relatives aux statistiques de la distribution. Les observations et autres informations reçues à cette occasion ont été examinées et prises en compte



dans le projet de recommandations internationales de 2008 sur les statistiques de la distribution, qui est présenté à la Commission sous forme de document de travail.

### **III. Vue d'ensemble des révisions**

18. La Division de statistique a établi le projet de recommandations internationales de 2008 sur les statistiques de la distribution à partir des conclusions tirées lors des première et deuxième réunions du Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution. Elle a également tenu compte des observations des instituts nationaux de statistique et des organisations internationales reçues au cours des consultations menées à l'échelle mondiale entre octobre 2006 et décembre 2007. La version préliminaire des recommandations avait été approuvée par le Groupe d'experts à sa deuxième réunion.

19. La Division de statistique a établi le projet de recommandations internationales de 2008 sur les statistiques de la distribution en tenant compte d'une conception intégrée de la compilation des statistiques économiques de base. Elle l'a entièrement aligné sur d'autres instruments statistiques internationaux récemment actualisés, tels que les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles (IRIS 2008), mises à jour parallèlement aux recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution (IRDTS 2008), le Système de comptabilité nationale (SNA 2008), la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la deuxième version de la Classification centrale de produits (CPC). Le projet aborde tous les aspects de la collecte, de la compilation et de la diffusion des statistiques de la distribution, et offre un cadre méthodologique plus complet puisqu'il englobe à la fois les statistiques annuelles et conjoncturelles. En outre, il a été considérablement enrichi par l'ajout de rubriques concernant les sources de données, les méthodes de compilation et d'évaluation de la qualité des données, les métadonnées et les politiques de diffusion. Pour résumer, les principales différences entre les recommandations révisées et les Recommandations internationales pour les statistiques de la distribution et des services peuvent être présentées comme suit :

a) *Portée.* Dans les recommandations révisées, le champ des statistiques de la distribution s'étend aux statistiques qui rendent compte des caractéristiques et des activités des unités appartenant au secteur de la distribution d'une économie. Dans la CITI révision 4, le champ du secteur de la distribution comprend l'ensemble des entités résidentes considérées comme unités statistiques et pouvant être classées dans la section G (Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles) indépendamment de leur taille, de leur forme économique et juridique et du régime de propriété. Les activités de distribution menées par les entités qui ne sont pas classées dans la section G de la CITI ne sont donc pas prises en compte dans les statistiques de la distribution. Dans les recommandations précédentes, le secteur de la distribution et des services englobait l'ensemble des établissements ayant pour principale activité le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels (CITI, Rev. 2, sixième

grande division) et certains services (CITI, Rev. 2, parties des divisions 83, 94 et 95). Dans la CITI révision 4, les unités ayant pour principales activités l'hôtellerie et la restauration et la réparation de bien personnels et de biens d'équipement ménager sont exclues du champ du secteur de la distribution et sont désormais classées respectivement dans la section I (Activités d'hôtellerie et de restauration) et dans la division 95 de la section S (Autres activités de services);

b) *Unités statistiques.* Les recommandations révisées comportent une analyse plus complète et détaillée des unités statistiques dans la collecte des statistiques de la distribution, y compris le traitement des unités statistiques opérant dans le secteur informel et la prise en compte de certaines entités propres au commerce de distribution, notamment les chaînes de détaillants, les grands magasins, les magasins franchisés et les marchés. Elles fournissent également des indications plus précises sur la définition et la classification appropriée des unités commerciales en fonction des principes retenus dans le Système de comptabilité nationale de 2005 et CITI révision 4;

c) *Catégories de données.* Tant les catégories de données que les définitions correspondantes ont été revues et mises à jour. En particulier, les entrées correspondant aux recettes et aux dépenses sont plus détaillées, les ventes liées au commerce électronique sont distinguées des autres ventes, et les chiffres d'affaires sont présentés par groupes de produits. Dans les recommandations de 2008 concernant les statistiques de la distribution (IRDTS 2008) comme dans celles qui concernent les statistiques industrielles (IRIS 2008), ces catégories et leur numérotation ont été entièrement harmonisées. Bien que la situation particulière des pays en développement soit prise en considération à de nombreuses reprises dans le projet de recommandations révisées, aucune catégorie de données distincte n'est recommandée pour ces derniers. Les instituts nationaux de statistique des pays concernés sont toutefois invités à apporter les modifications et adaptations qu'ils jugent nécessaires à la liste commune des catégories de données.

d) *Indicateurs de résultats.* On a tenu compte dans les recommandations révisées de l'intérêt croissant pour l'évaluation des résultats généraux du secteur de la distribution. Ainsi, outre les catégories de données de base, on trouve un ensemble d'indicateurs de la rentabilité, de la productivité et des performances du secteur dans son ensemble ou de certaines de ses divisions. Ces indicateurs n'étaient pas disponibles dans la version précédente.

e) *Sources de données et méthodes de compilation.* Les informations relatives aux sources de données et aux méthodes de compilation ont été considérablement enrichies. On trouve notamment des explications sur les divers types de sources statistiques et administratives, sur les registres du commerce et leur utilisation aux fins des enquêtes statistiques et sur les méthodes de compilation appliquées par les instituts de statistique pour produire les résultats escomptés. On trouve également les grandes lignes d'une stratégie de collecte intégrée applicable à différents segments de l'économie.

f) *Statistiques conjoncturelles.* Le chapitre correspondant donne des indications sur certaines des principales considérations relatives aux statistiques

conjoncturelles de la distribution, notamment la compilation des indicateurs du commerce de distribution, les séries chronologiques et la nécessité d'effectuer des ajustements saisonniers, et la mise en correspondance des données conjoncturelles et annuelles (étalonnage).

g) *Qualité des données et métadonnées.* Dans la version précédente des recommandations, les questions relatives à la qualité des données et aux métadonnées n'étaient pas abordées. Pour répondre à l'importance croissante qui est accordée à l'amélioration de la qualité, les recommandations révisées fournissent des orientations sur les principaux points à prendre en compte dans l'élaboration d'un cadre d'évaluation de la qualité. Un ensemble limité d'indicateurs clefs est en outre proposé aux fins de l'évaluation. On trouve également des recommandations concernant l'élaboration et la diffusion de métadonnées sur les statistiques de la distribution.

h) *Diffusion des données.* Les recommandations relatives à la diffusion des données ont été mises à jour et alignées sur les recommandations comparables qui s'appliquent à d'autres domaines des statistiques économiques. Des conseils supplémentaires sont fournis en ce qui concerne la protection de la confidentialité des données et la mise au point d'une procédure de révision appropriée.

i) *Harmonisation de la version 2008 des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution avec la version 2008 du Système de comptabilité nationale.* L'harmonisation de la version 2008 des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution avec la version 2008 du Système de comptabilité nationale est plus poussée en raison de l'application de notions et de définitions identiques sur le plan méthodologique. Les changements concernant les statistiques de la distribution dans la version 2008 du Système de comptabilité nationale portent sur l'estimation aux prix de base du produit des activités de commerce, le traitement des unités auxiliaires, la capitalisation ou l'investissement dans la recherche-développement et les dépenses consacrées par les unités à des bases de données volumineuses, la prise en compte des options d'achat d'actions dans la rémunération des salariés, et la terminologie et la classification des biens non financiers.

#### **IV. Aperçu du programme d'application de la version 2008 des recommandations internationales**

20. Après avoir été adoptée par la Commission de statistique, la version révisée (2008) des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution sera soumise aux services d'édition. La version électronique du document officiel sera distribuée aux pays et placée sur le site Web de la Division de statistique. Afin de promouvoir l'application des recommandations révisées et d'aider les pays dans cette tâche, la Division de statistique compte organiser un certain nombre d'activités d'assistance technique à l'intention des pays en développement, notamment des ateliers de formation. Elle entend également créer

une base de données et diffuser des statistiques sur la distribution, et recenser les pratiques nationales relatives à ces statistiques.

21. À sa trente-septième session, la Commission de statistique a recommandé à la Division de statistique d'établir un guide pratique de la compilation des statistiques de la distribution dans lequel elle décrirait les pratiques de référence. Lors de sa deuxième réunion, le Groupe d'experts sur les statistiques de la distribution a également estimé qu'il fallait aller au-delà de la version 2008 des recommandations internationales et prévoir des documents complémentaires. Afin de tenir compte des observations de la Commission, d'améliorer les possibilités de comparaison des données au plan international et de renforcer les capacités des pays en développement, la Division a l'intention d'établir deux manuels qui compléteront la version de 2008 et qui seront intitulés l'un « Distributive Trade Statistics: Compilers Manual » et l'autre « Indices of Distributive Trade: A Handbook of Good Practices ». Pour cela, elle a élaboré des projets de plan annoté qu'elle a envoyés aux membres du Groupe d'experts pour observations.

## **V. Mesures que la Commission est invitée à prendre**

22. La Commission est invitée :

a) À examiner et à adopter la version révisée des recommandations internationales concernant les statistiques de la distribution (International Recommendations for Distributive Trade Statistics 2008);

b) À formuler des conseils sur l'application des recommandations révisés.